

Présences :	Absences :
WESLEY, Michelle-Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président BEAUPRÉ, Rejeny BEAUPRÉ, Stéphanie BERGERON, Catherine BOLDUC, Philippe DION, René DROUIN, Annie GAGNON, Marie-Hélène JONCAS BOUDREAU, Natacha MALTAIS, Mélanie PARENT, Marie-Josée PINEAU, Michel THOMASSIN, Catherine	LAVOIE, Camille
	Invités
	DROLET, Jean-Marc Directeur Service des ressources matérielles LESSARD, Dominique Coordinatrice de l'approvisionnement Service des ressources matérielles DELISLE, Denis Directeur adjoint Service des ressources matérielles
ASSELIN, Marie-Claude (directrice générale) FOURNIER, Annie (dir. générale adjointe) MAHEUX, Nicolas (dir. général adjoint) SAVARD, Yves (dir. général adjoint) CHOUINARD, Martine (secrétaire générale) BOUCHARD, Denis (sans droit de vote)	

POINTS STATUTAIRES

CA-05-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M^{me} Michelle-Anne Wesley, présidente, déclare la séance extraordinaire ouverte à 17h03.

CA-05-02 VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La présidente s'assure que la procédure de convocation a été respectée, ce que la secrétaire générale confirme.

CA-05-03 ASSERMENTATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

M^{me} Marie-Claude Asselin procède à l'assermentation d'un membre du personnel d'encadrement, M^{me} Catherine Thomassin, directrice adjointe des Services éducatifs.

Le formulaire d'assermentation se retrouve dans les archives du Secrétariat général. Le formulaire utilisé pour l'assermentation se retrouve en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CA-05-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Annie Drouin, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-05-05 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

À la suite d'un amendement adopté, sur proposition de M. Philippe Bolduc, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2021.

CA-05-06 AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES PRÉCÉDENTES ET SUIVI

La secrétaire générale dépose un document d'information présentant tous les suivis réalisés à la suite de la dernière séance du conseil d'administration.

CA-05-07 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prendre note qu'en fonction de notre *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* au point 8.3, seuls les titres des sujets soumis lors de la période de questions du public du conseil sont inscrits au procès-verbal.

- Aucune question du public.

CA-05-08 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION ET NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

CA-05-09 PRÉSENTATION – PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRATS

M^{me} Dominique Lessard, coordonnatrice au Service des ressources matérielles, effectue une présentation sur le processus d'octroi de contrats, répond aux diverses questions et reçoit les commentaires.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CA-05-10 ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT

Résolution CA-20/21- 32

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en matière de sécurité, notamment celles qui obligent les centres de services scolaires (CSS) à se doter de logiciels ayant les fonctionnalités EDR (End point Detection and Response) pour les postes de travail informatiques et les serveurs ainsi que d'autres fonctionnalités de sécurité devant être déployées dans le futur ;

CONSIDÉRANT le risque grandissant des attaques informatiques de plus en plus présent dans les organisations, paralysant (encryptions, ransomiciels, etc.) un nombre grandissant d'écosystèmes informatiques organisationnels moins bien protégés causant ainsi des pertes de données et d'informations;

CONSIDÉRANT le risque de dépenses considérables liées à de tels événements;

CONSIDÉRANT le fait que le CSS utilise déjà la suite Microsoft comme solution normalisée de travail et que le CSS possède déjà toute l'expertise technique et opérationnelle.

CONSIDÉRANT le fait que le centre d'acquisition gouvernementale a déjà négocié une entente avec Microsoft pour l'ensemble de la fonction publique, parapublique et les réseaux de la santé et de l'éducation;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Rejeny Beaupré et résolu :

- que le Centre de services scolaire procède à l'acquisition des licences Microsoft **au coût de 1 926 000 \$, et ce, pour les 3 prochaines années scolaires;**
- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-11 OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE BEAUSOLEIL ET DU PARC (DU PARC) – DIVERSES INTERVENTIONS EN CHAUFFAGE-VENTILATION ET CONTRÔLE

Résolution CA-20/21-33

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-102 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 29 janvier 2021, sous le numéro de référence 1444821;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BBC Architectes inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

Biron 2 173 000,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Catherine Bergeron et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de diverses interventions en chauffage-ventilation et contrôle à l'école Beausoleil et du Parc (du Parc), le tout tel que déposé;

Biron 2 173 000,00 \$ (avant taxes);

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-12 OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – REMPLACEMENT D'ÉCLAIRAGE

Résolution CA-20/21- 34

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-112 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 21 janvier 2021, sous le numéro de référence 1442275;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Génécior Experts-Conseils inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

Électricité des Laurentides 659 880,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROOSÉ par M. René Dion et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remplacement d'éclairage à l'école secondaire Samuel-De Champlain, le tout tel que déposé;

Électricité des Laurentides 659 880,00 \$ (avant taxes);

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-13 OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE DU TRIVENT (DU TRIVENT 1) – REFAIRE LES FINIS INTÉRIEURS

Résolution CA-20/21- 35

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-109 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 5 février 2021, sous le numéro de référence 1448869;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés Architectes S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

Construction Envergure 1 100 000,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Hélène Gagnon et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de refaire les finis intérieurs à l'école du Trivent (du Trivent I), le tout tel que déposé;

Construction Envergure 1 100 000,00 \$ (avant taxes);

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-14 OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE DE LA FOURMILIÈRE – REMISE À NIVEAU DES SYSTÈMES CVCA (CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR)

Résolution CA-20/21- 36

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-101 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 5 février 2021, sous le numéro de référence 1448816;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'Atelier D Architecture et Design Laflamme;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

DALCON inc. 3 334 896,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Maltais et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air) à l'école de la Fourmière, le tout tel que déposé;

DALCON inc. 3 334 896,00 \$ (avant taxes);

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-15 OCTROI DE CONTRAT – POLYVALENTE DE CHARLESBOURG – REMISE À NIVEAU DES SYSTÈMES CVCA (CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR) PHASE 5

Résolution CA-20/21- 37

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-100 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 17 février 2021, sous le numéro de référence 1452625;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Genecor Experts-Conseils Inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

Biron inc. 4 347 000,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Bolduc et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air) phase 5 à la Polyvalente de Charlesbourg le tout tel que déposé;

Biron inc. 4 347 000,00 \$ (avant taxes);

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-16 OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS ET DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Résolution CA-20/21- 38

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-104 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 4 février 2021, sous le numéro de référence 1448348;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Cuatro Architecture inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

Construction Citadelle 534 600,00\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie Drouin et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de réfection des murs extérieurs et de l'éclairage extérieur à l'école secondaire Samuel-De Champlain, le tout tel que déposé;

Construction Citadelle 534 600,00\$ (avant taxes);

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-17 OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE DES DEUX-MOULINS (DU RUCHER) – REFAIRE LES FINIS INTÉRIEURS ET LES SYSTÈMES CVCA (CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR)

Résolution CA-20/21- 39

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-106 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 15 février 2021, sous le numéro de référence 1452703;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BBC Architectes inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

Canevas Construction 1 156 000,00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par M. René Dion et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de refaire les finis intérieurs et les systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air) à l'école des Deux-Moulins (du Rucher), le tout tel que déposé;

Canevas Construction **1 156 000,00 \$ (avant taxes);**

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-18 OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE SECONDAIRE DE LA COURVILLOISE – RÉFECTION DES LABORATOIRES DE SCIENCES ET MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES CVCA (CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR)

Résolution CA-20/21- 40

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-110 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 1er février 2021, sous le numéro de référence 1447321;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Onico inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

SM Construction **1 216 000,00 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Pigeon et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de réfection des laboratoires de sciences et mise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air) à l'école secondaire de la Courvilloise, le tout tel que déposé;

SM Construction **1 216 000,00 \$ (avant taxes);**

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-05-19 OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE CAP-SOLEIL (BÂTIMENT 2) – REFAIRE LES FINIS INTÉRIEURS

Résolution CA-20/21- 41

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-117 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 15 février 2021, sous le numéro de référence 1450913;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BGLA Architecture et Design Urbain;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans ce projet et le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante est la plus basse soumission conforme :

Canevas Construction **857 000,00 \$ (avant taxes);**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le présent contrat respecte le cadre normatif régissant les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Rejeny Beaupré et résolu:

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de refaire les finis intérieurs à l'école Cap-Soleil (bâtiment 2), le tout tel que déposé;

Canevas Construction **857 000,00 \$ (avant taxes);**

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS D'INFORMATIONS

CA-05-20 PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Formation obligatoire Athenap : Stations 6 et 7**

M^{me} Michelle Anne Wesley demande un suivi aux membres en lien avec le programme de formation Athenap sur les stations 6 et 7.

Les membres sont conviés à prendre connaissance de la station 8.

Dès que ce sera possible en présentiel, l'activité de « Teambuilding » se tiendra, prévoyant des activités à réaliser ensemble ainsi qu'un bilan intégrateur.

Les membres indiquent un intérêt à réaliser un atelier en vue d'avoir le profil de compétences des membres (outil de travail préparé à cet effet dans la formation Athenap).

CA-05-21 DIRECTION GÉNÉRALE

- **Présentation du projet de l'école secondaire**

M. Jean-Marc Drolet, directeur du Service des ressources matérielles ainsi que M. Denis Delisle, directeur adjoint, effectuent une présentation des nouvelles écoles primaires et secondaire qui seront construites sur le terrain de l'ancien Jardin zoologique.

CA-05-22 COMITÉS DU CONSEIL

- Gouvernance et éthique – Aucune rencontre
- Vérification – Aucune rencontre
- Ressources humaines – Aucune rencontre

CA-05-23 DIRECTIONS DE SERVICES

Aucune intervention

- Services éducatifs
- Ressources financières

- Ressources humaines
- Ressources matérielles
- Secrétariat général, communications et transport scolaire
- Technologies de l'information, de la recherche et du développement

AFFAIRES DIVERSES

CA-05-24 REDDITION DE COMPTES – OCTROI DE CONTRATS DÉLÉGUÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M^{me} Marie-Claude Asselin informe les membres des contrats octroyés dans sa délégation.

CA-05-25 REVUE DE PRESSE - COUVERTURE MÉDIATIQUE FAITE DU CSS

M^{me} Marie-Claude Asselin informe les membres de la couverture médiatique au cours de la dernière période.

CA-05-26 SUIVI DES ÉVALUATIONS : CONSULTATION : CLIN D'ŒIL - GRANDE TOURNÉE: 5 MINUTES (SUGGESTION D'UN MEMBRE)

M^{me} Michelle Anne Wesley consulte les membres sur la suggestion d'un administrateur à l'effet d'avoir quelques minutes pour présenter des réalisations des écoles et du centre de services scolaires.

CA-05-27 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Un formulaire d'évaluation sera transmis au lendemain de la séance.

HUIS CLOS

CA-05-28 N/A

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-05-29 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, M. Luc Pigeon propose la levée de la séance à 19h36.

LA PRÉSIDENTE,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

Madame Michelle-Anne Wesley

Madame Martine Chouinard

Serment de membre du conseil d'administration

Nomination du 16 mars 2021

Je, _____, déclare
sous serment que je remplirai fidèlement les devoirs de ma
charge de membre du conseil d'administration au meilleur de
mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé à Québec (arrondissement de St-Joachim) ce
16^e jour de mars 2021.

Membre du conseil d'administration

Déclaré sous serment devant moi le 16^e jour de mars 2021.

Marie-Claude Asselin
Directrice générale